

Sophie Mazas, avocat d'une famille de Lunel, exige le retour des enfants de djihadistes en France

écrit par Louise Langlois | 9 novembre 2018



Sophie Mazas, avocat d'une famille de Lunel, demande le retour en France de Nihad et Salman, deux enfants musulmans âgés de 9 ans et 2 ans et demi, qui sont retenus depuis juin 2017, avec leur mère d'origine Lunelloise, dans un camp de rétention kurde au nord de la Syrie. Un camp où s'entassent les familles de djihadistes de Daech emprisonnés à proximité.

Lunel est une petite ville de province rongée par l'islamisme avec plusieurs réseaux terroristes démantelés ces dernières années et des dizaines de jeunes partis faire le djihad au Moyen-Orient. Lunel voit fleurir de nombreuses mosquées radicales en son sein et cette ville a fourni d'importantes recrues à l'Etat Islamique.

Au micro de France Bleu Hérault le 6 novembre dernier, Sophie Mazas a insisté sur les problèmes sanitaires et d'alimentation auxquels seraient confrontés les enfants de djihadistes. La mère de Nihad et Salman a volontairement quitté la France avec son premier enfant il y a trois ans pour rejoindre la Syrie.

Elle a accouché de son deuxième enfant sur place. Mais au vu des conditions extrêmement dangereuses au Moyen-Orient et des risques en matière de sécurité, cette mère de famille souhaite que ces deux enfants reviennent à Lunel.

Sophie Mazars insiste sur le fait que les enfants sont des êtres vulnérables qui sont en construction et qui doivent être protégés. Selon elle, les enfants ne sont pas responsables du choix de leurs parents et doivent être rapatriés en France par le Quai d'Orsay. Elle évoque aussi les traumatismes de guerre sur ces enfants qui doivent retrouver au plus vite un cadre de vie normal dans leur pays d'origine.

A l'écoute du plaidoyer de cette avocate, on constate que les parents partis faire le djihad sont à la fois excusés et déresponsabilisés de leur choix, à savoir celui de rejoindre une organisation terroriste en guerre avec la République française et qui a ensanglanté la France dans les attentats. Ces parents djihadistes ont volontairement soustrait leurs enfants du territoire français pour refaire leur vie familiale au sein des rangs de Daesh. « *L'intelligence avec l'ennemi* » est sévèrement punie par le Code Pénal français et ne prévoit pas le rapatriement des enfants enrôlés dans les factions du camp adverse.

Nous préférierions que tous ces ténors du Barreau prennent plutôt la défense des enfants des victimes des attentats islamiques perpétrés en France. Des enfants dont les parents sont morts dans ces attaques sanglantes et dont la vie est à jamais détruite du fait de la violence de l'islam.

Note de Christine Tassin

La question posée par l'avocat Mazars est intéressante, c'est un enjeu de civilisation majeure. Ils voudraient tous que nous devinssions comme les Anglo-saxons qui privilégient l'individu

aux dépens de l'Etat, du pays, du bien commun... On le voit bien avec l'exemple typique du voile, revendiqué comme une liberté de l'individu, sans se soucier de ses conséquences sur l'Etat et les autres femmes.

Certes, ces enfants ne sont pas responsables des fautes de leurs parents, mais...

Mais ce qu'ils ont vu, entendu, vécu... notamment l'aîné, pendant toutes ces dernières années ne peut que les avoir marqués. Et l'attachement à la mère dont ils seraient séparés si ils revenaient en France aurait de très grandes chances de faire d'eux des djihadistes, des terroristes dans notre pays, très vite. Si vous mêlez dans un chaudron l'amour de la mère, l'empreinte du milieu djihadiste, ce qu'ils ont entendu et vu à propos de l'islam comme modèle de vie, l'envie de venger une mère emprisonnée... Il y a là un cocktail explosif.

Nous nous trouvons une fois de plus, avec l'islam – et les gauchistes qui les défendent – devant une opposition claire entre le bien commun, l'intérêt commun, et l'intérêt de l'individu.

L'intérêt des rejetons des djihadistes est qu'ils soient en France. L'intérêt des rejetons des Français et donc de la France est que les enfants de Djihadistes soient maintenus à l'étranger.

Cela s'appelle la res publica, cela s'appelle la tradition française, venue tout droit de la République romaine.

Que l'on se rappelle Titus Manlius Torquatus, consul romain qui a condamné à mort son propre fils pour avoir privilégié son intérêt, sa propre gloire, aux dépens de la sécurité de son pays. Rome est en guerre, il a été décidé de rétablir et appliquer les vieilles lois de la guerre et la discipline militaire, toute désobéissance est donc passible de la peine de mort. Il est notamment interdit aux soldats d'attaquer l'ennemi en-dehors des rangs. Or, le fils du consul, cherchant

la gloire, attaque un ennemi et le vainc. Mais il a désobéi aux ordres, si chaque soldat en fait autant c'est tout Rome qui risque d'être battu, envahi... On ne prend pas le moindre risque au nom de l'individu... Seul compte l'intérêt commun.

Dura lex, sed lex.